

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 septembre 2024 totalise 57 418 303 TND.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 28,78 % de l'actif net au 30 septembre 2024, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek SAHLI

Bilan
Arrêté au 30 septembre 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	40 957 879	49 188 195	49 057 770
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 069 248	2 073 341	3 222 224
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	38 888 631	47 114 854	45 835 546
AC1-C AUTRES VALEURS				
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	16 524 995	12 495 651	15 369 523
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	7 138 730	0	4 076 111
AC2-B DISPONIBILITES	b	9 386 265	12 495 651	11 293 412
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	33 202	6 466	130
TOTAL ACTIFS		57 516 076	61 690 312	64 427 423
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	37 509	27 151	26 997
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	60 264	68 793	75 139
TOTAL PASSIF		97 773	95 944	102 136
ACTIF NET		57 418 303	61 594 368	64 325 286
CP1 CAPITAL	3.6	55 440 832	59 680 418	61 671 476
CP1- CAPITAL		55 440 832	59 680 418	61 671 476
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	1 977 471	1 913 950	2 653 810
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		465	54	56
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		1 977 006	1 913 896	2 653 754
ACTIF NET		57 418 303	61 594 368	64 325 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 516 076	61 690 312	64 427 423

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	561 762	1 819 398	642 676	1 935 916	2 632 786
a- Dividendes		0	85 127	0	73 403	73 403
b- Revenus es obligations et valeurs assimilés		561 762	1 734 271	642 676	1 862 513	2 559 384
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	298 682	908 378	246 697	582 406	789 426
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		860 445	2 727 775	889 374	2 518 322	3 422 212
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	140 248	440 416	148 146	437 614	592 816
Revenus net des placements		720 196	2 287 360	741 228	2 080 708	2 829 396
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	26 095	81 082	22 408	79 244	105 748
Résultat d'exploitation		694 102	2 206 277	718 820	2 001 464	2 723 648
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation		-132 697	-229 272	-96 437	-87 568	-69 893
Sommes distribuables de la période		561 405	1 977 006	622 383	1 913 896	2 653 754
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		132 697	229 272	96 437	87 568	69 893
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 550	33 786	40 263	59 237	124 860
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		149 519	503 273	132 206	429 465	583 222
Frais de négociation de titres		0	-2 306	0	-810	-810
Résultat net de la période		865 171	2 741 031	891 290	2 489 356	3 430 920

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 30/09/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	865 171	2 741 031	891 290	2 489 356	3 430 920
a-Résultat d'exploitation	694 102	2 206 277	718 820	2 001 464	2 723 648
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 550	33 786	40 263	59 237	124 860
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	149 519	503 273	132 206	429 465	583 222
d- Frais de négociation de titres	0	-2 306	0	-810	-810
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-2 725 202	0	-2 265 148	-2 265 148
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 760 512	-6 922 813	-2 980 076	2 957 954	4 747 309
a- Souscriptions	16 535 472	48 656 514	12 403 618	54 405 546	74 179 666
Capital	15 996 507	47 409 744	12 043 740	53 194 380	72 176 708
Régularisation des sommes non distribuables	57 324	316 517	39 513	259 391	369 365
Régularisation des sommes distribuables	481 641	930 253	320 365	951 775	1 633 594
b- Rachats	-20 295 984	-55 579 327	-15 383 694	-51 447 592	-69 432 357
Capital	-19 605 625	-54 129 622	-14 912 592	-50 351 857	-67 558 225
Régularisation des sommes non distribuables	-75 991	-362 038	-54 297	-289 192	-403 448
Régularisation des sommes distribuables	-614 368	-1 087 667	-416 805	-806 542	-1 470 684
Variation de l'Actif Net	-2 895 341	-6 906 984	- 2 088 786	3 182 162	5 913 081
AN 4- ACTIF NET					
a-En début de période	60 313 644	64 325 286	63 683 154	58 412 205	58 412 205
b-En fin de période	57 418 303	57 418 303	61 594 368	61 594 368	64 325 286
AN 5 – NOMBRES D' ACTIONS					
a-En début de période	542 851	571 583	581 794	528 432	528 432
b-En fin de période	509 516	509 516	554 990	554 990	571 583
Valeur Liquidative	112,692	112,692	110,983	110,983	112,539
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,68%	5,69%	5,52%	5,19%	5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 septembre 2024

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 septembre 2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADTT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	527 465	0,92%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	436 977	0,76%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	318 849	0,56%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	201 196	0,35%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	318 105	0,55%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	266 656	0,46%
Total titres OPCVM			1 939 068	2 069 248	3,60%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11000	220 000	224 477	0,39%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	200 000	204 081	0,36%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	297 900	299 695	0,52%
TN0003400678	AMEN BANK SUB C 2020-3	40 000	3 200 000	3 352 955	5,84%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	640 000	658 010	1,15%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	988 000	1 031 321	1,80%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	90 000	95 470	0,17%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	400 000	424 244	0,74%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 000 000	1 079 023	1,88%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 152 800	1 211 007	2,11%
TN0001900836	BH 2009	40 000	304 000	320 239	0,56%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 069 220	1,86%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 200	68 989	0,12%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 016 635	1,77%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	243 750	251 577	0,44%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	1 000 000	1 014 812	1,77%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 250 000	1 262 147	2,20%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	800 000	828 963	1,44%
Total			13 852 650	14 412 865	25,10%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 973 292	4 167 159	7,26%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 380 138	15 769 215	27,46%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 003 199	1,75%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	524 594	0,91%
TNFC807A98F4	EMPRUNT NATIONAL 2024 B T3	30 000	3 000 000	3 011 599	5,25%
Total			28 853 430	24 475 766	42,63%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2024	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 90j (1)	Amen Bank	9,47%	02/10/2024	1 999 448	2 046 259	3,56%
Prise en pension livrée 165j (2)	BNA BANK	9,32%	23/12/2024	1 999 534	2 041 982	3,56%
Prise en pension livrée 90j (3)	BNA BANK	9,20%	24/10/2024	2 999 158	3 050 489	5,31%
Total				6 998 141	7 138 730	12,43%

(1) Pension Livrée AMEN BANK 9,47% au 02/10/2024 pour 90 jours

(2) Pension Livrée BNA BANK 9,32% au 23/12/2024 pour 165 jours

(3) Pension Livrée BNA BANK 9,51% au 24/10/2024 pour 90 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 30/09/2024 à 9 386 265 DT, soit 16 % de l'actif net, et représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.3-AC3 – CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024, à 33 202 DT et représentant la retenue à la source sur achat d'obligations.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	30-Sept-24	30-Sept-23	31-déc-23
Rémunération à payer au gestionnaire	28 590	18 282	15 097
Rémunération à payer au dépositaire	8 919	8 869	11 900
Total	37 509	27 151	26 997

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	30-Sept-24	30-Sept-23	31-déc-23
Honoraires du commissaire aux comptes	23 802	28 574	34 174
Créditeurs divers (1)	20 979	21 625	21 348
Jeton de présence	9 790	12 192	13 125
Redevances CMF	4 884	5 465	5 613
Frais de publication	810	936	879
Total	60 264	68 793	75 139

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	30-Sept-24	30-Sept-23	31-déc-23
Retenues à la source	4 724	4 845	5 058
TCL	984	1 011	1 020
Autres créditeurs	15 270	15 769	15 270
Total	20 979	21 625	21 348

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le troisième trimestre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2024

Montant	58 897 547
Nombre des actions	542 851
Nombre de porteurs des actions	242

Souscriptions réalisées

Montant	15 996 507
Nombre de titres émis	147 749
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-19 605 625
Nombre de titres rachetés	181 084
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres effets s/capital

Régularisation des sommes non distribuables	-18 667
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	149 519
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21 550
Frais de négociation de titre	0

Capital au 30/09/2024

Montant	55 440 832
Nombre de titres	509 516
Nombre d'actionnaires	240

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 septembre 2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 206 277
Régularisation du résultat distribuable de la période	-229 272
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	1 977 006
Résultat distribuable des exercices antérieurs	536
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-71
SOMMES DISTRIBUABLES	1 977 471

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
Revenus des titres OPCVM	-	85 127	-	73 403	73 403
Revenus des bons de trésor assimilables	260 221	746 961	342 492	1 027 039	1 369 530
Revenus des obligations	301 541	987 310	300 184	835 474	1 189 854
Total	561 762	1 819 398	642 676	1 935 916	2 632 786

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

LIBELLE	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
Intérêts des comptes de dépôt	109 462	303 620	96 990	303 807	367 546
Intérêts sur placements Monétaire	189 220	604 758	149 707	278 599	421 880
Total	298 682	908 378	246 697	582 406	789 426

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

LIBELLE	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	137 257	431 497	145 157	428 745	580 916
Rémunération du dépositaire	2 991	8 919	2 989	8 869	11 900
Total	140 248	440 416	148 146	437 614	592 816

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
Commissaire aux comptes	4 600	13 650		12 280	17 880
Redevance du CMF	15 378	48 344	16 263	48 036	65 085
Publicité et Publication	353	1 031	343	1 017	1 360
Jetons de présence	3 299	9 790	3 303	10 317	11 250
TCL	2 450	7 827	2 488	7 155	9 722
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	400	400
Autres	14	41	11	39	51
Total	26 095	81 082	22 408	79 244	105 748

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par actions	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Revenus des placements	5,354	4,538	5,987
Charge de gestion des placements	- 0,864	- 0,789	- 1,037
Revenu net des placements	4,489	3,749	4,950
Autres charges d'exploitation	- 0,159	-0,143	-0,185
Résultat d'exploitation	4,330	3,606	4,765
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,450	- 0,158	-0,122
Sommes distribuables de la période	3,880	3,449	4,643
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,450	0,158	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,066	0,107	0,218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,988	0,774	1,020
Frais de négociation des titres	-0,005	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,050	0,879	1,237
Résultat net de la période	5,380	4,485	6,002

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,767%	0,678%	0,913%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,141%	0,123%	0,163%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,842%	3,100%	4,190%
Actif net moyen	57 418 303	64 556 180	64 961 925

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.